

SNES

AIX - MARSEILLE

PRIX : 2 € - MENSUEL - Supplément au N° 364 - AOUT 2014



Rejoignez le SNES - FSU



Syndiquez - vous !

L'édito

Le SNES-FSU Aix-Marseille vous connaissez forcément : c'est le principal syndicat dans les collèges, les lycées, les CIO et les GRETA. Les collègues savent que nous faisons le choix de l'utilité et de l'efficacité, pour vous apporter les conseils et le suivi nécessaires à votre carrière, votre mutation.

C'est parce que la majorité des collègues nous fait confiance en élisant les commissaires paritaires qui se présentent sur nos listes que nous pouvons être utiles et efficaces dans l'accès à la hors-classe pour tous ou dans les mutations, dans le suivi individuel. C'est parce que ces élus travaillent les dossiers et connaissent les situations qu'ils savent vous conseiller.

Nous faisons le choix d'être utiles pour nos métiers, aussi, en proposant des lieux de débat et de collaboration professionnelle, pour faire évoluer l'éducation dans un sens progressiste.

Utile, efficace, le SNES-FSU l'est quand il défend les piliers de notre identité professionnelle lors de la rédaction des nouveaux décrets statutaires, quand il formule des propositions écoutées pour une nouvelle conception du socle commun et des programmes, quand il plaide pour un maillage territorial étroit des services publics, y compris pour les CIO et les GRETA.

Nous sommes particulièrement impliquées dans la promotion du recrutement et de la formation des nouveaux collègues. L'abandon de la clause butoir, qui pénalisait tant de

lauréats du concours dans leur reclassement, est un acquis de nos luttes, comme l'est le rétablissement du stage de formation en alternance.

Ni zéloteurs béats des pouvoirs politiques, ni adorateurs d'un passé révolu paré de toutes les qualités : autorité du professeur, excellence des élèves, mérite, pureté des savoirs... Notre syndicalisme se confronte à la réalité actuelle, sans raccourcis idéologiques, sans complaisance et sans simplisme. Comment surmonter les obstacles cognitifs sur lesquels bute cet élève ? Comment faire partager notre langue, ses subtilités et ses richesses ? Comment ouvrir des ponts vers d'autres cultures ? Comment amener à un questionnement et une démarche scientifiques ? Comment construire une histoire commune et appréhender le monde moderne ? Comment lutter contre l'obscurantisme et les aliénations ?

Tous les jours, nous déployons des trésors de didactique et de pédagogie pour relever le pari de l'éducation de tous. Le SNES-FSU, c'est le syndicat des métiers de l'éducation, c'est le syndicat de ceux qui, malgré les difficultés, consacrent leur carrière à ces jeunes qui ont tant à apprendre, tant à comprendre, tant à faire.

Nous t'invitons à nous rejoindre, à participer aux heures d'information syndicales dans ton établissement, à adhérer au SNES-FSU. Car, c'est là qu'on se retrouve.

Laurent Tramoni



Nous rejoindre ? C'est facile !

Toutes les informations sont sur le site www.aix.snes.edu, régulièrement mis à jour.

Vous pouvez nous contacter par mail, une seule adresse à retenir :
s3aix@snes.edu.

Nous assurons des permanences téléphoniques du mardi au vendredi. Un accueil individualisé est assuré sans rendez-vous pour nos syndiqués, dans nos locaux à Marseille et à Avignon.

Nos représentants locaux dans les établissements peuvent également vous mettre en contact avec les interlocuteurs syndicaux.

Permanences

du mardi au vendredi de 14h à 18h

Permanences spécialisées

- dossiers médicaux, handicap
 - retraites • stagiaires
 - non-titulaires • AED • TZR
- Organisation à définir en septembre

SNES Aix-Marseille

12 Place Charles De Gaulle 13001 Marseille

04 91 13 62 81/82/84

Avignon - 116 rue Carreterie

s3aix@snes.edu

www.aix.snes.edu

Que signifie le "N" dans SNES-FSU ?

Le Syndicat National des Enseignements du Second Degré est un syndicat national dont la représentativité ne se limite pas à l'académie d'Aix-Marseille. Ce n'est pas qu'un syndicat académique ! Il est présent dans toutes les académies et au niveau national, ce qui lui permet de suivre les dossiers de mutations inter-académiques ou la gestion nationale des agrégés. Il est reconnu comme un interlocuteur au ministère, il siège dans les comités nationaux, ce qui lui permet de donner son avis sur les orientations ministérielles, tant pour la gestion des personnels que pour les dossiers pédagogiques et éducatifs. Le caractère national permet la cohérence de son action, gage d'efficacité.

Qu'est-ce que la FSU ?

La FSU est la fédération à laquelle appartient le SNES aux côtés du SNEP (EPS), du SNUipp (PE), du SNUEP (PLP), de syndicats de la fonction publique territoriale, etc. Acteur incontournable dans la construction de grands mouvements sociaux depuis sa création en 1993, la FSU travaille au renouveau du syndicalisme français en construisant sans relâche l'unité des salariés sur des propositions offensives pour une société plus démocratique et des services publics de qualité. Elle est aussi présente sur de nombreux champs de l'action syndicale et associative comme à ATTAC ou dans le RESF mais aussi au niveau international dans la CSE et la CSI.



Rejoignez le SNES-FSU

Nous nous présentons à vous en cette rentrée afin de vous inviter à rejoindre notre collectif. Le SNES-FSU Aix-Marseille est sans conteste dans l'académie, le premier rassemblement de professeurs, CPE, conseillers d'orientation-psychologues, personnels de vie scolaire.

Que l'on soit titulaire, précaire, stagiaire ou Emploi d'Avenir Professeur, nous rejoindre, c'est avoir la garantie de participer à la réflexion collective dans l'établissement, de faire entendre sa voix auprès de l'administration, dans le conseil d'administration, de bénéficier du conseil, du soutien et de l'accompagnement de militants dévoués, présents dans chaque établissement.

En nous rejoignant, faites le choix d'un syndicalisme qui compte et qui

L'équipe du SNES-FSU Aix-Marseille

Qui sont-ils ?

Vous connaissez certains de leurs visages ou leurs voix, ils vous ont répondu au téléphone, appelé parfois, voire accompagné auprès de l'administration. Ils ont animé une réunion dans votre établissement, un stage dans votre discipline, ou sur votre statut, sur la santé au travail, la difficulté scolaire ou les mutations. Ils exercent à vos côtés dans votre établissement. Les camarades du SNES Aix-Marseille sont avant tout vos collègues. Lorsque nous constituons nos listes d'élus en CAP, en CT ou pour nos instances internes, nous nous efforçons de faire leur place à toutes les catégories professionnelles, toutes les disciplines, tous les âges mais aussi tous les types d'établissement et tous les départements. Ainsi notre équipe de militants est-elle fidèle à la composition de notre profession. Chaque année elle intègre de nouveaux militants qui enrichissent le collectif de leur regard neuf et se forment auprès des plus expérimentés.

Les militants sont-ils payés ?

Certainement pas !

Le militantisme au SNES-FSU, c'est un engagement bénévole. Les militants ne perçoivent ni salaire, ni indemnité, ni intéressement. Dans l'établissement, les collègues qui animent la section syndicale ou la liste au CA sont bénévoles. Ils ne perçoivent pas le moindre centime des cotisations qu'ils récoltent gracieusement pour le syndicat. Les élus du personnel qui siègent dans les commissions paritaires ou les comités techniques ne sont pas rémunérés pour cela, il n'y a pas de «jeton de présence». Les militants réguliers du SNES-FSU ne sont en aucune façon rémunérés par le syndicat. Certains ont une décharge horaire accordée par l'Etat (en fonction de la représentativité syndicale) pour pouvoir exercer leur mandat : la plupart ont un sixième ou un tiers de décharge. Quelques-uns ont une demi-décharge, rarement plus. Aucun n'est déchargé à plein temps : c'est un principe fondamental pour nous, un militant exerce son métier de professeur, CPE ou CO-Psy. Les militants ayant une décharge touchent leur salaire de base et n'ont pas accès aux heures supplémentaires.

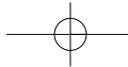


Le SNES-FSU est-il indépendant ?

Résolument !

Le SNES-FSU est un syndicat indépendant. Il est indépendant des partis politiques et des pouvoirs publics. Ses ressources proviennent à plus de 95% des cotisations de ses adhérents. Ses revendications et ses stratégies d'action sont élaborées par ses adhérents et ses militants, à l'occasion des congrès ou des réunions internes. Sa combativité ne varie pas en fonction de la couleur politique des gouvernements. Dans le même temps, le SNES-FSU assume et revendique une approche progressiste et démocratique de l'éducation, de la fonction publique, de la société : cela le situe clairement dans la sphère des organisations politiques, syndicales et associatives, qui œuvrent pour le progrès social. Aussi, le SNES-FSU ne se définit pas comme un syndicat *apolitique*, terme traditionnellement employé par des forces sociales qui ne partagent pas cette visée progressiste.

**Pour un crédit d'impôt sur l'année en cours,
syndiquez-vous avant le 31 décembre !**



SU : Syndiquez-vous !

à rassemble, d'un syndicalisme unitaire, respecté et écouté. Nous ne sommes pas étrangers à la reprise des recrutements après de longues années d'austérité, au rétablissement de la formation professionnelle des professeurs. L'an dernier nous avons pesé de tout notre poids pour défendre nos status et obtenir des améliorations dans la réécriture de nos décrets statutaires.

Avec vous, nous projetons maintenant de relancer l'éducation, à commencer par le collège, les programmes et l'évaluation des élèves, DNB et baccalauréat inclus. Avec vous, nous projetons maintenant d'obtenir la revalorisation de nos métiers et de nos carrières, d'améliorer les conditions de travail et d'étude au sein de nos établissements.

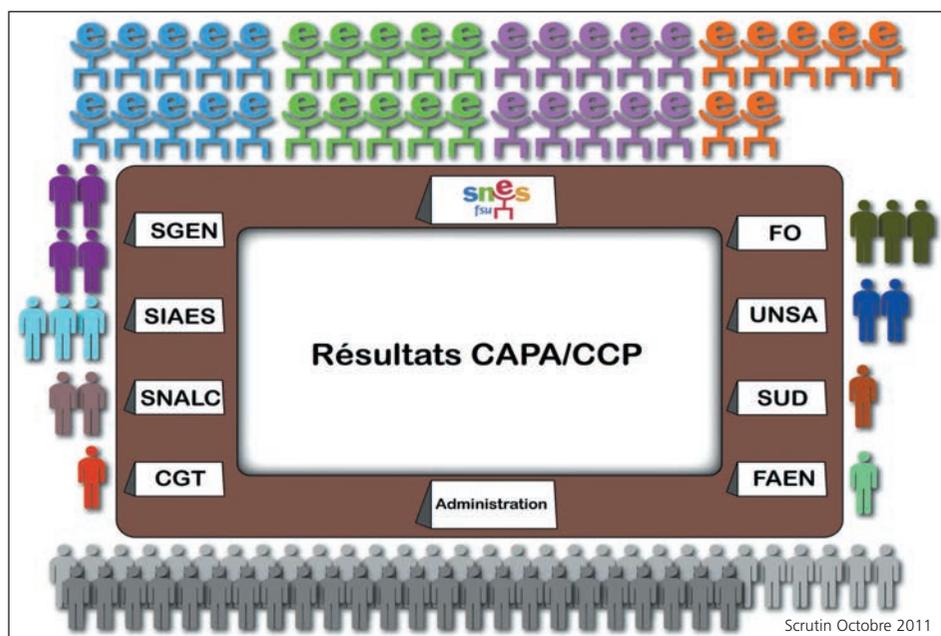
Small is beautiful ? Union is better !

Est-on mieux conseillé, suivi, défendu dans un syndicat minoritaire ? Certains le prétendent. C'est mal connaître le fonctionnement paritaire de notre institution où les règles du dialogue social valorisent la représentativité du syndicat majoritaire issu du vote des agents. L'essentiel des échanges dans les commissions paritaires se déroule ainsi entre l'administration et les nombreux élus du SNES-FSU, qui détiennent la majorité des voix dans les commissions. Le SNES-FSU est présent dans la plupart des établissements, dans les commissions, aussi bien académiques que nationales, pour les titulaires comme pour les précaires. Il siège dans les comités techniques et peut donc aussi donner son point de vue sur les orientations collectives et la gestion des postes. Le syndicalisme, c'est l'union des salariés. La force d'un syndicat, c'est le nombre. C'est pour cela qu'il est toujours préférable de faire le choix du syndicat majoritaire.

Un syndicat comme les autres ? Justement pas !

Il existe de très nombreux syndicats dans notre secteur, mais un seul détient la majorité dans les commissions et les comités techniques. Sur son champ d'action, le SNES-FSU Aix-Marseille détient la majorité absolue des voix et des sièges. Le deuxième syndicat obtient cinq fois moins de voix. Quand le SNES-FSU Aix-Marseille recueille 56% des suffrages, aucun autre syndicat ne dépasse les 11 % et la quasi-totalité n'atteint pas la barre des 10%. Est-ce le fruit du hasard ? Non, le SNES-FSU n'est pas un syndicat comme les autres : c'est le syndicat que la profession choisit clairement pour la représenter et la défendre !

Résultats cumulés, en sièges, aux CAPA
(Certifiés, Agrégés, PEGC, CPE, CO-Psy) et aux CCP (ANT, Vies scolaires)



Comment adhérer ? Choisissez la mensualisation !

Le SNES-FSU vous propose une adhésion annuelle reconductible par prélèvement automatique. Choisir ce mode d'adhésion et de paiement de la cotisation, c'est faciliter le travail des militants et c'est profiter d'un étalement de la cotisation sur 10 mois si vous adhérez en septembre ou octobre, puis sur 8 mois si vous adhérez de novembre à décembre... etc. Votre bulletin d'adhésion peut être remis au trésorier ou au secrétaire du SNES de votre établissement ou envoyé directement à la section académique. En retour, vous recevez une carte d'adhérent qui vous permet de consulter les pages de notre site réservées aux adhérents, dont les pages carrières, vous recevez la presse syndicale à domicile et vous bénéficiez d'un suivi personnalisé pour les opérations de carrière (mutations, promotions, ...)

0,2 % du salaire

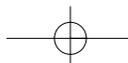
Versez 100 € de cotisation, l'Etat vous en rend 66 sous forme de crédit d'impôt !

Un dispositif d'encouragement à la syndicalisation existe. Il se traduit par un crédit d'impôt égal à 66 % de la cotisation versée. Ainsi, une adhésion annuelle de 150 € permet au syndicat de fonctionner et ne vous revient réellement que 50 €. Un certifié stagiaire peut donc adhérer au SNES-FSU pour un coût réel de 40 € par an, soit 4 € par mois s'il choisit la mensualisation. Un emploi d'avenir professeur peut bénéficier d'un tarif découverte de 20 € pour l'année. L'adhésion au SNES-FSU ne revient que 0,2% du salaire indiciaire (hors heures supplémentaires et primes) après crédit d'impôt.

Chère, la cotisation ?

Le SNES-FSU Aix-Marseille ne perçoit pas de subvention et l'essentiel de ses ressources provient des cotisations que ses adhérents consentent à lui verser. Publicités et placements représentent moins de 5 % des recettes du syndicat. Les comptes sont publics, certifiés et consultables au JO de la République.

Le montant de la cotisation, proportionnel au salaire de base, fait chaque année l'objet d'une délibération afin d'assurer le bon fonctionnement du syndicat, en ayant le souci de rester en-deçà de 1 % du salaire, référence historique dont s'est doté le syndicalisme français. La cotisation permet au syndicat de publier sa presse en toute indépendance, de se loger et d'employer des salariés, elle permet l'envoi de courriers personnels et le déplacement des militants. Accessoirement, elle permet au SNES-FSU d'être affilié nationalement et internationalement, et d'apporter de l'aide aux syndicats d'enseignants dans les autres pays pour défendre et promouvoir le droit à l'éducation partout.



Elections professionnelles - Décembre 2014

Nos professions donnent de la voix

Du jeudi 27 novembre au jeudi 4 décembre 2014 inclus, chacun de nous sera invité à voter pour élire les représentants des personnels dans les comités techniques et les commissions paritaires. Ces scrutins sont un moment essentiel pour la démocratie sociale au sein de la fonction publique.

Les comités techniques ont un droit de regard sur les règles collectives et le fonctionnement du service, les commissions paritaires et autres commissions consultatives, s'attachent aux aspects individuels de la carrière. Chacun connaît la légitimité qu'ont acquis au fil du temps les représentants des personnels élus sur les listes présentées par le SNES-FSU. Le premier enjeu est donc bien de réaffirmer la majorité absolue qu'obtiennent nos listes, afin que la qualité du travail accompli en commission dans l'intérêt de tous puisse perdurer et s'amplifier. Toute voix qui ne se porte pas sur les listes du syndicat majoritaire, le SNES-FSU, est une voix qui s'égaré dans la division syndicale : l'émiettement qui en résulte ne permet pas à la profession de peser face à l'employeur.

Au-delà, l'enjeu porte sur le type de syndicalisme pour lequel les fonctionnaires opteront lors de ce scrutin. Aujourd'hui divisé, sans leadership, inaudible, le syndicalisme des fonctionnaires n'est pas en mesure de promouvoir l'emploi public et les services publics, et cela se sent dans le débat politique. A l'occasion de ce scrutin, nous avons tous à gagner à ce que la fédération à laquelle le SNES contribue, la FSU, sorte renforcée et puisse ainsi impulser une dynamique nouvelle en faveur de la fonction publique.

Le vote électronique se déroulera dans chaque établissement et CIO le jeudi 4 décembre, à l'issue d'une semaine au cours de laquelle chacun aura pu voter depuis n'importe quel ordinateur à compter du jeudi 27 novembre. Dans l'immédiat, il est nécessaire que chacun de nous active sa boîte mail professionnelle et s'assure de son bon fonctionnement. Cela sera nécessaire sous peu pour vérifier son inscription sur les listes et recevoir le matériel et les consignes de vote.

Laurent Tramoni

SNES AIX - MARSEILLE Supplément au N° 364 - Août 2014

Publication du SNES Aix-Marseille

12, place du Général-de-Gaulle - 13001 Marseille - Tél. 04.91.13.62.80 - Fax 04.91.13.62.83
 Directeur de publication : L. Tramoni - Conception : C. Chevé - Crédit photo : Clément Martin
 Imprimerie SEILPCA - 19, cours d'Estienne-d'Orves - 13001 Marseille - Tél. 04.91.57.75.00
 Périodique inscrit CPPAP 0215 S 05 476 - Dépôt légal : 6 février 2013 - ISSN 0395-384 X
 Tiré à 10 000 exemplaires - Prix : 2 €



UNE BANQUE À MON IMAGE, ÇA CHANGE MON IMAGE DES BANQUES.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES,
ÇA CHANGE TOUT.

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE

1, BOULEVARD SAKAKINI - 13004 MARSEILLE

TÉL. : 0 820 025 649*

COURRIEL : CME13@CREDITMUTUEL.FR

6, PLACE JEANNE D'ARC - 13100 AIX EN PROVENCE

TÉL. : 0 820 300 185*

COURRIEL : CME13AIX@CREDITMUTUEL.FR

* 0,12 € TTC/min.